

## **Projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque (59)**

### Instance locale de concertation (ILC)

---

#### **Compte-rendu de la réunion du 01/07/2021 à Dunkerque Chambre de commerce et d'industrie (CCI)**

En annexe de ce compte-rendu :

- . Liste des participants
- . Diaporama projeté en séance

\*\*\*

La réunion commence à 10h30

#### **Ouverture**

**François LAVALLEE, président de la CCI**, remercie les participants pour leur présence dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie. Il rappelle que cette dernière est favorable au projet éolien en mer, à condition qu'il profite à l'économie locale et à la stratégie globale de l'énergie, permettant à Dunkerque de rester l'une des premières places énergétiques d'Europe, dans toutes ses composantes (nucléaire, éolien, solaire, etc.).

**Hervé TOURMENTE, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque**, remercie François LAVALLEE d'accueillir la réunion dans les locaux de la CCI. Il indique avoir eu la confirmation par le maître d'ouvrage, le 10 mai dernier en présence de la ministre **Barbara POMPILI**, de son souhait de poursuivre le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque. Il ajoute que cette ILC est l'occasion d'affiner l'aire d'étude et de valider les fuseaux de moindre impact pour les liaisons électriques, et l'emplacement de moindre impact pour le poste électrique à terre. Il précise que la zone d'implantation du poste électrique en mer étant fixée par l'Etat, celle-ci n'est pas soumise à validation. Hervé TOURMENTE indique que si la parole est libre, cette réunion n'a pas pour objectif de refaire le débat public : le but est de parler de la connexion du parc éolien en mer au réseau électrique. Il indique toutefois que les éventuelles questions concernant le parc éolien dans son ensemble, pourront être traitées dans un autre cadre que celui de l'ILC.

**Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional de RTE Hauts-de-France**, rappelle que l'Europe et la France ont des objectifs ambitieux à l'horizon 2050 concernant l'éolien offshore, qui va jouer un rôle important au service de la décarbonation progressive de la société française et de son économie. Dans ce contexte, il rappelle que RTE en tant que co-maître d'ouvrage a désormais pour obligation d'assurer le raccordement des parcs éoliens offshore (financement, construction, exploitation et maintenance).

**Laurent CANTAT-LAMPIN** ajoute que l'environnement dunkerquois dispose d'atouts considérables, à travers notamment son réseau électrique particulièrement maillé qui permet d'accueillir la puissance du futur parc éolien. Il rappelle le rôle de RTE qui fait le lien entre les producteurs et l'ensemble des consommateurs français, en veillant à maintenir un équilibre à chaque instant entre la consommation et la production.

**Joan CAUVET, directrice du projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque à RTE**, indique que cette réunion est un moment important pour le projet de raccordement car RTE propose à la validation du sous-préfet **Hervé TOURMENTE** les fuseaux de passage des liaisons électriques et l'emplacement du poste à terre.

## 1. Le projet de raccordement électrique du parc éolien en mer au large de Dunkerque

**Joan CAUVET** rappelle que le parc éolien en mer, sous maîtrise d'ouvrage EMD (Eolienne en mer de Dunkerque), sera composé au maximum de 46 éoliennes reliées entre elles par des câbles « inter-éoliennes » qui vont converger vers le poste électrique en mer, sous maîtrise d'ouvrage RTE. Ce dernier a pour fonction de regrouper les câbles qui arrivent des éoliennes et de collecter l'électricité produite. C'est à partir de ce poste de raccordement que débute le périmètre du projet de raccordement. L'électricité doit ensuite être acheminée, depuis la mer vers la terre, grâce à une double liaison électrique d'une longueur comprise entre 20 et 25 kilomètres, composée d'une partie sous-marine et d'une partie souterraine, reliées entre elles à l'atterrage dans une chambre de jonction. Un poste électrique à terre doit ensuite permettre de collecter et d'aiguiller l'électricité sur le réseau électrique existant, situé à proximité, par une liaison électrique.

## 2. Les démarches de concertation engagées

**Christine LOMBARD, responsable concertation et autorisations chez RTE**, présente les différents dispositifs de concertation engagés pour élaborer le projet, certains visant les parties-prenantes du territoire et d'autres associant plus largement le public. Elle mentionne dans un premier temps un dispositif propre au réseau de transport d'électricité, mis en œuvre par la circulaire Fontaine, qui consiste à définir l'implantation des ouvrages pour le transport d'électricité. Cette concertation est menée sous l'égide du sous-préfet de Dunkerque **Hervé TOURMENTE** et s'articule autour de deux grandes phases : une première en avril 2019, qui a permis de valider une aire d'étude du projet, et la deuxième, ce 1<sup>er</sup> juillet 2021, dont l'objectif est de valider des fuseaux et emplacement de moindre impact pour les différentes installations.

**Christine LOMBARD** ajoute que cette concertation avec les parties prenantes se prolongera à travers un autre dispositif qui est en train de se mettre en place, l'Instance de Concertation et de Suivi (ICS) qui portera sur l'ensemble du projet de parc éolien et son raccordement électrique. D'autres dispositifs s'adressant plus largement au public ont également été mis en place, dont notamment le débat public mené en 2020 sous l'autorité de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et de sa Commission Particulière du Débat Public (CPDP).

Suite à ce débat public, les maîtres d'ouvrage ont pris la décision de poursuivre l'élaboration du projet et une nouvelle phase de concertation publique va être menée sous l'égide de trois garants nommés en juin 2021 par la CNDP.

**Christine LOMBARD** rappelle que la première réunion plénière de l'Instance Locale de Concertation d'avril 2019 a permis de valider l'aire d'étude du projet de raccordement électrique, qui a pu être présentée lors du débat public qui s'est déroulé de septembre à décembre 2020. Les maîtres d'ouvrage EMD et RTE ont tiré les enseignements de ce débat public, notamment sur les enjeux environnementaux ayant trait à la biodiversité, au paysage, et sur les enjeux liés aux retombées socio-économiques sur le territoire. Les maîtres d'ouvrages se sont engagés à poursuivre ce projet en progressant, tout particulièrement sur ces questions. Ils se sont également engagés à mener une démarche continue d'information et de participation du public et des parties prenantes, et notamment, en ce qui concerne le raccordement électrique, à prendre en compte l'une des demandes de la CPDP d'associer le public au choix des fuseaux et d'emplacement des installations du raccordement électrique.

**Christine LOMBARD** indique que l'information sur les fuseaux et l'emplacement proposés pour le raccordement a été mise à disposition du public en juin 2021 sur le site internet de RTE, avec une plateforme participative qui permettait de recueillir des avis ou des questions. Un support d'information papier a également été mis à disposition dans les mairies. **Christine LOMBARD** explique que cette concertation s'est déroulée sur une quinzaine de jours et a permis de recueillir 78 contributions du public. Sur ces 78 contributions, 15 d'entre-elles portent de façon explicite sur le raccordement, les autres portent sur le projet plus global et sur le parc éolien. Elle précise que parmi ces contributions, aucune demande de modification des fuseaux et emplacement proposés pour l'installation des ouvrages, celles-ci portant pour l'essentiel sur les impacts environnementaux des installations. **Christine LOMBARD** indique que RTE publiera un bilan de ces contributions et apportera des réponses aux différentes questions formulées.

### **3. Rappel des critères de choix de l'aire d'étude du raccordement électrique validée lors de la première Instance locale de concertation du 29 avril 2019**

**Gaël BOUCHERY, chargé de projet pour le bureau d'étude en environnement TBM**, revient sur la partie maritime de l'aire d'étude validée en 2019 et qui avait pour objectifs d'éviter :

- la partie ouest du Port de Dunkerque pour limiter les dérangements aux accès des navires
- les zones de reposoirs des mammifères marins
- les zones de clapage utilisées par le port maritime
- les zones d'activités littorales et zones de baignades
- les zones d'épaves concentrées au niveau du littoral
- la zone de production conchylicole
- la zone de dépôt d'explosifs

Concernant la partie terrestre, **Gaël BOUCHERY** explique que sa limite à l'est, le canal de Bourbourg, permet d'éviter la zone urbaine de Grande-Synthe, les grands sites industriels du Grand port maritime de Dunkerque (GPMD) et un ensemble de zones environnementales protégées, dont une Réserve Naturelle Régionale (RNR) et des espaces du Conservatoire du littoral. L'aire d'étude inclut dans sa partie sud le réseau électrique existant. Dans sa partie ouest, elle permet de traverser la circonscription du GPMD tout en évitant la zone urbaine de Loon-Plage et un certain nombre d'usines ou de projets d'aménagement (CAP 2020 notamment).

#### **4. Recherches et propositions de fuseaux et emplacement de moindre impact des ouvrages de raccordement électrique**

**Pauline BRANDT, chargée d'études en concertation et en environnement chez RTE**, présente dans un premier temps le poste électrique en mer, qui a pour objet d'accueillir une dizaine de câbles provenant du parc éolien. Il doit permettre de transformer l'électricité produite par le parc éolien en une tension adaptée au réseau électrique et évacuer cette électricité via une double liaison sous-marine puis souterraine. Elle indique que le poste électrique en mer est composé d'une superstructure en acier, émergée à une vingtaine de mètres au-dessus de la mer, qui accueille les composants électriques du poste pour collecter l'électricité et la transformer en 225 000 volts pour pouvoir l'évacuer. Cette superstructure repose sur une sous-structure partiellement immergée, ancrée au fond marin par des fondations de type pieux. L'ensemble du poste doit être construit sur un chantier naval puis installé sur le site d'implantation, avant qu'interviennent une phase de raccordement des liaisons provenant du parc éolien et des liaisons d'export vers le réseau électrique terrestre, puis une phase d'essai, qui précèdent la phase de mise en service du parc éolien.

**Pauline BRANDT** ajoute que la position du poste électrique en mer s'appuie sur une zone de référence fixée dans le cahier des charges de l'appel d'offre défini par l'Etat. Cette zone de référence, d'une superficie d'1 km<sup>2</sup>, constitue une donnée d'entrée du projet et une donnée contractuelle avec le producteur éolien, la validation de cette zone ne relevant pas de l'Instance locale de concertation. Elle indique que les études environnementales et techniques réalisées par RTE sont en cours d'analyse et qu'une localisation du poste en mer sera précisée dans les prochains mois.

##### **Questions/ réponses**

**Hervé TOURMENTE, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque**, demande si des participants ont des commentaires ou des questions à poser.

**Christine GILLOTS, maire de Bray-Dunes**, demande des précisions quant à la hauteur du poste en mer.

**Pauline BRANDT** répond que le poste en mer aura une hauteur totale de l'ordre de 50 mètres au-dessus du niveau de la mer (hors grue et antenne de télécommunication). En effet, la sous-structure dépassera d'environ 20 mètres au-dessus de la mer, et la super

structure aura une hauteur d'environ 30 mètres (sans grue et antenne de télécommunication).

### **Méthodologie employée pour la recherche de fuseaux et d'emplacement de moindre impact**

#### **Gaël BOUCHERY, chargé de projet pour le bureau d'étude en environnement**

**TBM** réalise un bref rappel de la méthodologie utilisée pour la recherche de fuseaux et d'emplacement de moindre impact. Cette méthodologie se déroule en 4 étapes :

- Description des effets génériques principaux,
- Identification des critères environnementaux et techniques susceptibles d'influencer la définition des fuseaux et emplacement,
- Recherche des zones à écarter suite au croisement des effets et critères,
- Délimitation des fuseaux et emplacement.

**Pauline BRANDT** présente le poste électrique à terre, site clôturé d'une emprise foncière d'environ 6 hectares, comportant des bâtiments, des pistes et des équipements électriques, et qui comprend l'arrivée de la double liaison souterraine 225 000 volts qui transportera l'énergie produite par le parc éolien. Ce poste doit également permettre d'injecter cette énergie produite vers le réseau existant de transport d'électricité.

**Gaël BOUCHERY** revient sur l'aire d'étude et sur la recherche de l'emplacement de moindre impact du futur poste électrique à terre. Il rappelle les grandes composantes du territoire, délimité par trois grandes infrastructures linéaires d'orientation Est-Ouest : le Canal des dunes, la RD601 et l'A16. L'aire d'étude comprend des espaces urbanisés et des zones industrielles, mais aussi des espaces agricoles et naturels. **Gaël BOUCHERY** explique que différentes parties du territoire ont été exclues en raison du peu de foncier disponible, du risque de submersion marine, d'une réglementation liée au plan de prévention des risques technologiques (PPRT), de la présence d'espaces agricoles ou de cours d'eau etc. L'emplacement de moindre impact pour le projet a donc été identifié dans une zone au sud de la partie Est, au sein de la zone industrielle du GPMD et au sud du site de Total. L'emplacement proposé se situe ainsi en zone industrialo-portuaire (ZUIP). Il représente une surface accessible, proche du réseau public existant et suffisante pour accueillir le poste. Son éloignement des habitations favorise son intégration paysagère. Ces terrains sont prévus d'être libérés par Total en juin 2022.

### **Questions/ réponses**

**Hervé TOURMENTE** demande si RTE dispose de la maîtrise foncière de ce terrain.

**Christine LOMBARD** explique que ce terrain doit être libéré en 2022, le bail de Total auprès du GPMD arrivant à son terme. Elle ajoute que RTE travaille avec le GPMD pour la réservation de ce terrain pour y construire le poste électrique.

**Patrick THEODON, maire de Ghyselde**, pose une question relative à l'emplacement du poste et demande si une étude a été menée sur l'impact du câblage de la liaison sous-marine.

**Christine LOMBARD** indique que cet aspect sera détaillé dans l'étude d'impact du projet de parc et de son raccordement électrique qui est en cours d'élaboration, grâce aux études environnementales qui permettront une connaissance précise des milieux traversés.

**Michel MARIETTE, président de l'ADELE** (Association de Défense de l'Environnement du Littoral Est de Dunkerque), demande si, concernant le transport de matières dangereuses par voie fluviale sur le canal de Bourbourg, il y a une problématique à prendre en considération.

**Nicolas VINTRIN, chef de projet RTE**, explique qu'aucune contrainte particulière ou difficulté n'a été identifiée à ce stade.

**Hervé TOURMENTE** demande s'il s'agit d'une ICPE, installation classée pour l'environnement.

**Christine LOMBARD** précise qu'un poste électrique ne relève pas de la nomenclature ICPE.

**John BRUNEVAL, DREAL Hauts-de-France** remercie **Michel MARIETTE** pour sa question et explique que ces instances doivent permettre de faire remonter une certaine connaissance du terrain. Il ajoute qu'aucun élément bloquant n'a été identifié sur ce sujet mais que le fait que la question soit posée va conduire RTE à se pencher davantage sur cet aspect.

**Fabienne CASTEL, maire de Mardyck**, indique accueillir positivement l'emplacement de ce poste et explique avoir craint que celui-ci ne soit installé en bordure de la zone d'accès principale du village. C'est à son sens une avancée favorable, le poste étant installé dans une zone en continuité d'activités industrielles, un peu en retrait par rapport à la route principale.

**Pascal MYXA et Stéphane EVRARD, représentants du terminal gazier Gassco**, demandent comment RTE prévoit l'acheminement des câbles jusqu'à l'atterrage, et de l'atterrage jusqu'au réseau et quelle sera la distance aux installations Norway-France. Ils rappellent la présence en nombre - à proximité des sites industriels - de pipelines enterrés, de croisements de lignes électriques et de canalisations de gaz. Indiquant ne pas s'opposer au projet, ils remarquent que cela pourrait donner matière à travailler avec les équipes Norway-France en Norvège.

**Christine LOMBARD** note le sujet et indique que les liaisons du poste à terre et du poste en mer seront abordées plus tard dans la réunion.

**Hervé TOURMENTE** valide le choix de l'emplacement de moindre impact pour le poste électrique à terre, et invite les équipes de RTE à continuer de travailler en ce sens. Il note les contributions du public sur le site internet de RTE, ce qui était une recommandation de la CPDP.

## **La double liaison électrique 225 000 volts**

**Nicolas VINTRIN** présente les différents constituants de la double liaison électrique, composée de câbles sous-marins, de câbles souterrains et de chambres de jonction. Il explique que la double liaison sous-marine permettra d'évacuer jusqu'à 300 mégawatts par câble. Deux tri-câbles doivent être installés dans le fond marin, dans deux tranchées distinctes distantes d'environ 80 mètres au large. **Nicolas VINTRIN** ajoute que des opérations préalables à l'installation de ces câbles vont être réalisées avec des études de repérage et de nettoyage d'engins non explosés le cas échéant. En raison de la quantité importante de sédiments, RTE devra recourir à du dragage afin de niveler les fonds marins. L'ensouillage des câbles est la technique privilégiée, et peut être réalisée par différents types d'engins selon la nature des fonds (*jetting, charrue, vertical injector*). Il indique qu'en cas de difficulté d'ensouillage, une solution de protection externe peut être envisagée.

**Nicolas VINTRIN** présente ensuite les chambres de jonction à l'atterrage, zones de transition entre la double liaison en mer et la double liaison à terre. Ces chambres maçonnes sont prévues d'être installées derrière la plage et être le point de départ de la liaison souterraine reliant la zone d'atterrage et le poste électrique à terre, avec plusieurs techniques différentes selon les besoins des travaux. La liaison souterraine est composée de câbles unipolaires déroulés dans des fourreaux sur des tronçons de 800 à 1 200 mètres environ et raccordés entre eux dans des chambres de jonction. Selon le milieu traversé et les obstacles rencontrés, la technique de pose des câbles peut varier (les câbles sont déroulés soit dans des fourreaux PVC enrobés de béton, soit dans des fourreaux PEHD en pleine terre).

## **Recherche du fuseau de moindre impact de la double liaison électrique à 225 000 volts**

**Gaël BOUCHERY** revient sur la recherche du fuseau de moindre impact, pour la partie maritime d'une part et pour la partie terrestre d'autre part.

Concernant la partie maritime, l'aire d'étude se caractérise par des variations bathymétriques liées à la présence de bancs sableux, qui sont des zones fonctionnelles pour les espèces halieutiques. A l'ouest de l'aire d'étude se trouve une conduite de gaz Norway-France qui prend un axe nord-sud. Ces deux éléments ont été déterminants pour le choix d'un fuseau de moindre impact entre les bancs et à proximité de la canalisation de gaz sans la croiser. **GaëI BOUCHERY** indique que le déploiement des câbles implique de traverser le site Natura 2000 des Bancs des Flandres, un secteur d'activité de pêche professionnelle, le chenal de navigation et de passer au niveau de la canalisation actuelle de dragage du GPMD ainsi qu'à proximité d'épaves. Le fuseau de moindre impact est d'environ 17,5 km de long et 400 m de large. Il permet d'éviter 2 bancs sableux, il devrait permettre l'ensouillage de la double liaison du fait de fonds sableux et de l'épaisseur de la couche sédimentaire tout en favorisant un atterrissage excluant l'ouvrage de la digue du Braek, sur une zone de parking.

## **Questions/ réponses**

**Michel MARIETTE, président de l'ADELE**, indique que le projet Gridlink n'a pas été évoqué, et fait savoir qu'il se trouve de l'autre côté de l'aire d'étude, en limite ouest.

**Christine LOMBARD** confirme que ce projet d'interconnexion privé se trouve effectivement à l'ouest de l'aire d'étude. Elle ajoute que l'aire d'étude de RTE a bien pris en compte la canalisation Norway-France dans sa définition de la limite ouest afin d'éviter un franchissement de cette infrastructure. Par ailleurs, l'étude d'impact du projet évaluera les effets cumulés du raccordement du parc éolien avec le projet d'interconnexion Gridlink.

**Pascal MYXA, représentant Gassco**, demande si RTE peut lui communiquer son étude de danger, afin qu'il puisse la transmettre au département qui s'occupe des proximités et des croisements de ce type. Il demande si la liaison électrique respecte la distance de 50 mètres avec le gazoduc.

**Joan CAUVET** indique que les équipes de RTE sont déjà en relation avec les équipes norvégiennes de Norway-France depuis plusieurs années (Heidi Østenstad notamment). Elle explique qu'un travail a été mis en œuvre depuis plusieurs années pour échanger et gérer les aspects techniques et les problématiques de proximité.

**Pascal MYXA**, indique que c'est en effet la bonne interlocutrice et qu'il faut poursuivre dans cette voie.

**Hervé TOURMENTE** demande si les 50 mètres sont exclus de la zone de moindre impact.

**Joan CAUVET** explique que le fuseau de la liaison électrique se situe à plus de 50 mètres sur toute la partie maritime. Par contre, au niveau de l'atterrage un rapprochement ne peut être évité.

**Marc HAERINCK, responsable d'études au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD)**, explique être complètement en phase avec ces propositions et travailler régulièrement avec RTE, notamment sur la question du franchissement du canal des Dunes, et de la présence de la canalisation de dragage, qui est une contrainte pour le projet. Il salue le travail de RTE en matière de concertation qui permet de ne pas avoir de mauvaise surprise et d'avancer.

**Michel MARIETTE** met en garde contre des solutions techniques d'ensouillage - comme le *jetting* - qui pourraient soulever des oppositions de la part des pêcheurs professionnels.

**Christine LOMBARD** explique que la solution technique pour l'enfouissement des câbles n'est pas arrêtée à ce stade.

**Hervé TOURMENTE** demande si cette technique est autorisée.

**Nicolas VINTRIN** confirme que cette technique est autorisée et courante dans les projets d'installation de câbles. Elle consiste à envoyer de l'eau sous-pression pour creuser une tranchée dans laquelle les câbles sont déposés. Il ajoute que si RTE y a recours sur ce projet, les effets sont très ciblés au niveau de l'ouvrage.

**Fabienne CASTEL, maire de Mardyck**, questionne les intervenants sur le devenir de la zone de parking qui doit accueillir la chambre de jonction.

**Christine LOMBARD** explique qu'une servitude va être instituée. Un balisage sera mis en place pour repérer le passage de la liaison électrique. Une fois les travaux réalisés, le terrain sera remis dans son état d'origine.

**Hervé TOURMENTE, sous-préfet de l'arrondissement de Dunkerque**, valide le fuseau de moindre impact de la double liaison électrique pour sa partie maritime.

**Gaël BOUCHERY** présente ensuite la partie terrestre de la recherche du fuseau de moindre impact. Il rappelle les enjeux du territoire évoqués précédemment pour le poste à terre. Il mentionne l'existence de couloirs techniques sur le territoire du GPMD et explique que le fuseau de moindre impact inclut ces couloirs techniques. Ce fuseau fait entre 4 et 6,5 km de long, 400 m et 1,5km de large. Il a pour avantage de permettre l'exploitation des couloirs techniques dédiés et d'éviter les espaces agricoles ou les cours d'eau.

### **Questions/ réponses**

**Pascal MYXA** fait remarquer que si RTE utilise des couloirs techniques existants la question des croisements avec les canalisations de gaz ne se pose plus.

**Fabienne CASTEL, maire de Mardyck**, demande si les intervenants savent si la ligne passera à l'est ou à l'ouest du village.

**Christine LOMBARD** indique que les deux possibilités sont envisagées et que cela sera présenté lors de l'étude d'impact.

**Fabienne CASTEL** explique avoir eu des discussions avec des habitants qui souhaitent savoir si, dans le cas où RTE passe à l'est du village où des maisons ont déjà une vue sur des lignes à haute tension, cela pouvait être l'occasion d'enlever les pylônes et d'enterrer l'ensemble des lignes.

**Joan CAUVET** fait savoir que le raccordement proposé dans le cadre de ce projet ne permet de raccorder que le parc éolien et que les câbles qui seraient situés à l'est des maisons ne se substituent pas à la ligne existante.

**Laurent CANTAT-LAMPIN** explique que les lignes existantes alimentent la zone industrielle de Mardyck. Si une partie de leur tracé semble commun avec le raccordement envisagé pour le parc offshore, les enterrer serait complexe. Au-delà des aspects techniques, un tel projet nécessiterait des autorisations administratives spécifiques. Il ne serait pas non plus sans impact économique et nécessiterait des cofinancements des

collectivités (le régulateur de l'énergie a fixé un cadre réglementaire précis pour de tels projets).

**Fabienne CASTEL** indique comprendre la réponse et souhaiter en discuter afin d'obtenir des ordres de grandeurs, des chiffres expliquant les incompatibilités techniques afin qu'elle puisse offrir des réponses satisfaisantes à ses administrés.

**Laurent CANTAT-LAMPIN** propose à **Fabienne Castel** d'en discuter lors d'une rencontre à la rentrée au cours de laquelle des explications et des précisions techniques, réglementaires et financières seraient apportées à sa demande.

**Hervé TOURMENTE** valide le fuseau de moindre impact de la double liaison électrique pour sa partie terrestre.

Concernant le raccordement du poste à terre au réseau existant, **Christine LOMBARD** explique qu'il existe deux solutions de raccordement, deux lignes à 225 000 volts étant présentes dans l'aire d'étude, la ligne Grande Synthe-Westouck et la ligne Grande Synthe-Holque. Deux techniques peuvent également être envisagées, en souterrain ou en aérien.

**Gaël BOUCHERY** présente la recherche du fuseau de moindre impact. Compte tenu de la proximité immédiate avec l'emplacement du poste électrique à terre, et donc d'un linéaire de raccordement bien plus court, le raccordement est proposé sur la ligne existante à 225 000 volts Grande-Synthe – Westouck, entre le pylône n° 6 et le pylône n° 9.

**Christine LOMBARD** explique en quoi consisterait la réalisation du raccordement en aérien ou en souterrain, au regard du positionnement du poste électrique à terre et de la ligne à 225 000 volts Grande Synthe-Westhouck.

Ainsi, la technique aérienne nécessite de construire :

- 4 nouveaux pylônes au niveau du poste électrique, d'environ 35 mètres de hauteur, qui seront donc en retrait par rapport aux axes de circulation (route de Mardyck ou RD 601),
- 2 nouveaux pylônes au niveau de la ligne Grande Synthe-Westhouck, donc en bordure de la route de Mardyck ou de la RD 601, similaires à ceux existants (environ 60 mètres de hauteur).

La technique souterraine nécessite quant à elle la mise en place de 4 nouveaux pylônes aérosouterrains (pylônes qui font la jonction entre les câbles souterrains et aériens) au niveau de la ligne existante, d'environ 60 mètres de hauteur également, mais plus massifs que les pylônes classiques. Ils seraient donc très visibles, en bordure de la route de Mardyck ou de la RD 601.

Compte tenu du faible linéaire de raccordement (250 à 500 m) et de l'impact paysager des nouveaux pylônes, il est proposé de réaliser le raccordement du poste électrique à terre au réseau existant en technique aérienne.

**Gaël BOUCHERY** ajoute que le fuseau de moindre impact sera réalisé en liaison aérienne, à proximité directe du futur poste, accessible par une voie de circulation, dans un emplacement conforme aux règles d'urbanisme.

### **Questions/ réponses**

**Hervé TOURMENTE** demande si la technique aérienne conduit à construire moins de pylônes que la technique souterraine.

**Christine LOMBARD** indique qu'il y a 6 nouveaux pylônes en technique aérienne, et 4 en technique souterraine, mais ces derniers seraient plus massifs et plus visibles.

**Fabiienne CASTEL** dit être d'accord avec ce choix et suppose qu'il n'y aura pas de problème lors de la traversée de la route.

**Christine LOMBARD** confirme que RTE respecte toutes les règles et distances qui s'imposent, notamment pour le passage au-dessus de la route.

**Vincent MAERTEN, de la 1<sup>ère</sup> section de wateringues**, demande à être associé afin de recevoir les informations.

**Hervé TOURMENTE** valide la proposition de RTE de fuseau de moindre impact pour le raccordement du poste électrique à terre en technique aérienne sur la ligne Grande Synthe-Westhouck.

**Hervé TOURMENTE** demande en quoi consiste la prochaine étape, une fois le fuseau défini, et si un itinéraire définitif doit être présenté dans cette instance.

**Christine LOMBARD** explique que le tracé définitif au sein du fuseau retenu sera partagé dans le cadre de l'Instance de Concertation et de Suivi (ICS) pilotée par le sous-préfet, ainsi que dans le cadre de la concertation avec le public sous l'égide des garants CNDP. Il sera décrit dans l'étude d'impact du projet qui fera l'objet, dans le cadre de l'instruction des autorisations administratives, d'une phase d'instruction administrative puis d'une enquête publique.

**Hervé TOURMENTE** remercie les participants et lève la séance de l'ILC.

Fin de la réunion à 12h30.

\*\*\*

## **Liste des participants à la réunion du 01/07/2021**

### **Sous-Préfecture de Dunkerque**

- . Hervé TOURMENTE, sous-préfet de Dunkerque
- . Christelle DELEPOUVE
- . Sylvie LUCIDARME

### **DREAL Hauts-de-France**

- . John BRUNEVAL
- . Fabien PARADIS

### **Région Hauts-de-France**

- . Marie-Lise DRUON

### **Chambre de commerce et d'industrie (CCI)**

- . François LAVALLEE, président
- . Eric MASSON

### **Mairie de Bray-Dunes**

- . Christine GILLOOTS, maire de Bray-Dunes

### **Mairie de Mardyck**

- . Fabienne CASTEL, maire déléguée de Mardyck

### **Mairie de Ghvelde**

- . Patrick THEODON, maire de Ghvelde
- . Sébastien VERHAEGHE, adjoint au maire de Ghvelde

### **Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)**

- . Rafaël PONCE, Directeur général adjoint
- . Laurent MAZOUNI,

### **Grand Port Maritime de Dunkerque**

- . Nicolas FORAIN
- . Marc HAERINCK

### **SDIS 59**

- . Willy PACQUES BAUDELET

### **DDTM 59 / STFL**

- . Pierre WILLERVAL

### **Pilotage Maritime**

- . François HARS

**Gassco**

- . Stefan EVEREARD
- . Pascal MYXA

**Total Energies**

- . Emmanuel DOUTRELANT

**FNE Hauts-de-France**

- . Thierry DEREUX, président

**Association de défense de l'environnement du littoral Est (ADELE) de Dunkerque**

- . Michel MARIETTE, président

**1<sup>ere</sup> Section de Wateringues**

- . Vincent MAERTEN

**Garante CNDP**

- . Priscilla CASSEZ

**Eoliennes en mer de Dunkerque (EMD)**

- . Xavier ARNOUD
- . Maxime PLANQUE

**RTE**

- . Laurent CANTAT-LAMPIN, délégué régional
- . Joan CAUVET, directrice du projet
- . Christine LOMBARD, responsable concertation autorisation
- . Pauline BRANDT, chargée d'études en concertation et en environnement
- . Nicolas VINTRIN, chef de projet
- . Camille HERBEZ, chargé des relations pêche

**TBM environnement**

- . Gaël BOUCHERY, chargé de projet